

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, **Conseillers Municipaux**,

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

46 – 10 décembre 2020

46. Demande de subvention Ville d'Art et d'Histoire (VAH) 2021.

Rapporteur : Madame PAPUGA.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la volonté de la commune de Moissac de poursuivre ses efforts pour rendre accessible et attractif le patrimoine à un large public, local et touristique,

AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_46-DE
Regu le 16/12/2020

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de solliciter du Ministère de la Culture/DRAC Occitanie - Pôle Architecture et patrimoine - pour l'exercice budgétaire 2021 une subvention conformément au plan de financement en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de la subvention.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :